



## Règlement # 2023-320

### Règlement relatif à l'adoption du budget 2024 et du programme triennal 2024-2025-2026

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance extraordinaire, ce 18 décembre 2023, à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

#### Les membres suivants sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse;  
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;  
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;  
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

#### Les membres suivants sont absents :

Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;  
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.  
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;

#### Assiste également :

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Mme Gina L'Heureux lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que le règlement a été présenté à la séance ordinaire du 12 décembre 2023

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la Ville de Forestville a le pouvoir de prélever et percevoir certaines taxes, cotisations, compensations ou tarifs conformément aux dispositions de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q. ch. C-19) et de la Loi sur la Fiscalité municipale (L.R.Q. ch. F-2.1) afin de pourvoir aux dépenses d'administration et à la gestion de ses affaires ainsi que pour pourvoir à des améliorations et à faire face à ses obligations;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter un règlement portant le numéro deux-mille-vingt-trois / trois-cent-vingt (2023-320) statuant et décrétant ce qui suit :

#### 1- Disposition interprétative

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### 2- Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule "Règlement relatif à l'adoption du budget 2024 et du programme triennal 2024-2025-2026.



### 3- Estimations budgétaires

Les estimations budgétaires pour l'année 2023 ont été préparées, étudiées et sont adoptées : il est prévu des dépenses, totalisant 9 162 560 \$ et des revenus de 9 476 023 \$, afin d'équilibrer son budget un montant de 313 463 \$ sera pris à même le surplus accumulé non affecté. Les estimations budgétaires, tel que présenté ci-contre, pour l'année 2024 sont versées aux dossiers de la Ville de Forestville.

REVENUS	2024	
	Budget	%
Revenus de source locales (taxes)	4 438 830 \$	46.68 %
Compensation tenant lieu de taxes	448 718 \$	4.72 %
Service des Loisirs	89 600 \$	0.95 %
Péréquation	1 063 489 \$	11.26 %
Entente intermunicipale incendie	964 219 \$	10.21 %
Autres revenus de source locale	784 732 \$	8.31 %
Transferts conditionnels	1 162 206 \$	12.31 %
Autres fonds	210 767 \$	2.23 %
Affectations autres	0 \$	0.00 %
Appropriation des surplus	313 463 \$	3.32 %
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>9 476 023 \$</b>	<b>100.00 %</b>

DÉPENSES	2024	
	Budget	%
Administration générale	1 081 267 \$	11.41 %
Sécurité publique	1 544 491 \$	16.30 %
Transport routier	2 344 106 \$	24.74 %
Hygiène du milieu	1 205 083 \$	12.72 %
Santé et bien-être	4 500 \$	0.05 %
Urbanisme et mise en valeur	542 269 \$	5.72 %
Loisirs & culture	971 855 \$	10.26 %
Service de la dette	1 454 466 \$	15.35 %
Activités d'investissement	327 985 \$	3.46 %
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>9 476 023 \$</b>	<b>100.00 %</b>

### 5- Le programme triennal

Le conseil municipal décide par le présent règlement d'adopter le plan triennal des immobilisations et de répartir les dépenses selon les périodes de réalisation à :

a) 5 291 000 \$ pour 2024, b) 2 680 000 \$ pour 2025 et c) 6 615 000 \$ pour 2026.

#	Service Titre	Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation (000 \$)							
		Programme triennal					Total des trois	Dépenses ultérieures au programme	Total du projet
		Dépenses antérieures au programme	2024	2025	2026				
<b>TRAVAUX PUBLICS</b>									
1	Nouvelle rue développement résidentiel		1 236				1 236		1 236
2	Réfection conduite souterraine 4e Avenue et 8e Rue		2 040				2 040		2 040
3	Source eau potable		100	1 500			1 600		1 600
4	Bouclage réseau eau potable rue Verreault (conformité)			100			100		100
5	Groupe électrogène			80	500		580		580
6	Réfection Route 138 avec MTQ (hon. professionnels)				500		500		500
7	Réfection côte 1re Avenue				1 000	1 000			1 000
8	Entrepôt route maritime ou agrandissement garage municipal				500	500			500
	<b>Total travaux publics</b>		<b>3 376</b>	<b>1 680</b>	<b>2 500</b>		<b>7 556</b>		<b>7 556</b>
<b>LOISIRS ET SPORTS</b>									
9	Réfection bâtiment de la piscine				715		715		715
10	Réfection toiture salle de quilles et unité de chauffage		615				615		615
11	Réfection toiture aréna et revêtement extérieur Complexe				3 000		3 000		3 000
	<b>Total loisirs et sports</b>		<b>615</b>		<b>3 715</b>		<b>4 330</b>		<b>4 330</b>
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>									
12	Réfection accès traversier			1 000			1 000		1 000
13	Réfection quai phase 2		1 300				1 300		1 300
	<b>Total développement économique</b>		<b>1 300</b>	<b>1 000</b>			<b>2 300</b>		<b>2 300</b>
<b>ADMINISTRATION</b>									
14	Revêtement extérieur hôtel de ville				400		400		400
	<b>Total administration</b>				<b>400</b>		<b>400</b>		<b>400</b>
	<b>Total</b>		<b>5 291</b>	<b>2 680</b>	<b>6 615</b>		<b>14 586</b>		<b>14 586</b>



**6- Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- Avis de motion donné le 14 novembre 2023;
- Présentation du règlement le 12 décembre 2023;
- Adopté à la séance extraordinaire du 18 décembre 2023;
- Avis public d'entrée en vigueur publié 20 décembre 2023.

Original signé par Mme Micheline Anctil

Mairesse

Original signé par Mme Dominique Tremblay

Greffière-trésorière

**Certificat de publication de l'avis public**

Tel que prévu au règlement # 2019-286 relatif aux modalités de publication des avis publics adopté, le 13 août 2019, par le conseil municipal, je, Dominique Tremblay, greffière de la Ville de Forestville, certifie par la présente que j'ai affiché, le 19 décembre 2023, le présent avis public concernant le règlement # 2023-320 sur le site Internet de la Ville de Forestville et aux endroits prévus dans le règlement.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 19 décembre 2023.

Original signé par Dominique Tremblay, greffière-trésorière